

AIDE TRANSPARENCE

Saliou DIOUF
Septembre 2003

1. Contexte du programme

Dans le contexte actuel des pays africains, des politiques et programmes qui encouragent l'investissement et le développement du commerce sont indispensables pour favoriser la croissance de la productivité de l'agriculture et du secteur industriel. Ce contexte est marqué par:

(i) L'instabilité macro-économique. Les politiques macro-économiques ont une grande influence sur les investissements dans les activités économiques et sur l'expansion de ces activités. Des taux de fiscalité inappropriés, en particulier, découragent l'investissement dans les entreprises. Avec la mondialisation, une bonne gestion macro-économique sera plus que jamais l'outil indispensable aux gouvernements pour accroître le revenu par tête en Afrique.

(ii) Les tarifs douaniers dans les pays africains et dans les pays de l'OCDE. En dehors des pays membres des grandes zones de libre échange (UEMOA, CEMAC, SADC), les barrières tarifaires restent intactes entre pays africains. L'abaissement des barrières tarifaires entre ces grandes zones permettrait d'augmenter les revenus des agriculteurs et des entrepreneurs industriels et commerciaux. Par exemple, les droits d'importation sont en moyenne de 25 % en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC), soit le triple des droits en vigueur dans les pays exportateurs à croissance rapide et plus du quadruple des droits moyens dans les pays en développement pris globalement. Les barrières non tarifaires demeurent également élevées dans l'ensemble de la région. Les barrières commerciales pénalisent les opérateurs économiques parce qu'elles entraînent un renchérissement du coût des intrants et consommables industriels, et un resserrement des marchés. Par ailleurs, un meilleur accès aux marchés des pays de l'OCDE permettrait d'augmenter les revenus réels annuels en AOC de 6 dollars par personne, car les producteurs pourraient vendre à des prix plus élevés et en plus grande quantité. Sous certaines conditions, la libéralisation du commerce aurait des effets multiplicateurs dynamiques pour la croissance économique des pays africains.

(iii) L'insuffisance des réformes politiques. Dans de nombreux pays africains, la réaction de l'offre aux réformes politiques et institutionnelles, secteur privé compris, a souvent été décevante, ce qui a conduit certains analystes à mettre en question la validité des réformes elles-mêmes. Une analyse plus rigoureuse révèle toutefois que, souvent, les pays africains continuent d'appliquer des politiques inadaptées et des règles et réglementations auxquelles transparence et impartialité font gravement défaut. En effet, les règles sont conçues ou appliquées de manière à protéger des groupes politiquement déterminés, ce qui décourage les investissements. On peut également citer les règles qui, dans de nombreux pays, font de l'importation de facteurs de production une procédure lourde et onéreuse, ce qui limite l'offre de ces facteurs et augmente leurs prix. Les taxes officieuses aux frontières régionales, souvent perçues à des barrages routiers non officiels, ponctionnent sévèrement les bénéfices des producteurs et des commerçants. Les gouvernements et les partenaires au développement doivent mieux comprendre les multiples obstacles qu'affrontent les investisseurs potentiels et s'employer à les aplanir.

(iv) Les problèmes de transparence, de cohérence et de crédibilité des institutions. La faiblesse des institutions est une autre grande raison de la lenteur avec laquelle le secteur privé a réagi aux réformes. Les études et enquêtes effectuées auprès des entrepreneurs africains confirment que les changements imprévisibles de réglementations et de politiques portent un préjudice considérable à leurs activités. Des mécanismes propres à favoriser la réactivité, la responsabilisation et l'état de droit doivent être mis en place si l'on veut améliorer les incitations à l'investissement privé. Il convient de prêter tout particulièrement attention aux règles concernant l'octroi et la définition des droits de propriété (lois sur la propriété et les faillites, droits de propriété intellectuelle, règles de zonage) et celles concernant les formes admissibles et non admissibles de coopération et de concurrence (lois sur les autorisations

d'établissement, lois sur les contrats et la responsabilité, lois sur les sociétés et les coopératives, lois antitrust).

(v) L'investissement dans l'infrastructure et la qualité des services dans les zones rurales. L'augmentation de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture et des activités apparentées réclame de nouveaux investissements importants dans la recherche et la vulgarisation, la gestion des ressources en eau et des terres, l'éducation et les soins de santé, les systèmes d'eau potable et d'assainissement, les transports, l'électricité et les télécommunications en milieu rural. Dans plusieurs pays africains, il convient également d'améliorer l'accès des populations rurales au crédit et à la terre.

(vi) L'intégration verticale agro-industrielle en Afrique: le cycle de production, de transformation et de commercialisation. La bonne performance économique passe par l'accès à des marchés sûrs et rentables. C'est seulement lorsqu'ils sont certains d'avoir des débouchés intéressants que les opérateurs économiques adoptent des techniques qui accroissent la productivité. Par exemple, dans le domaine du commerce des produits agricoles, un moyen de garantir la sécurité du marché consiste à relier les agriculteurs à un système agricole verticalement intégré. Lorsque la plus grande part des opérations de transformation et de valorisation s'effectuent localement, le pays en retire le plus grand bénéfice. L'intégration verticale apporte aux agriculteurs des petites et grandes exploitations un savoir-faire, des intrants et des marchés rémunérateurs. Un système intégré type se fonde sur des contrats avec les agriculteurs, sur des accords avec les petits planteurs et les industries transformatrices et sur une commercialisation par l'intermédiaire de coopératives ou du secteur privé. Beaucoup d'exemples de réussite dans l'agriculture africaine comportent une partie de ces éléments. Le savoir-faire, les intrants et les services de commercialisation sont fournis aux producteurs. Le coût des services est récupéré auprès des agriculteurs sans que la rentabilité de leur exploitation en souffre. Ceci a été le cas dans le secteur coton en Afrique de l'Ouest et du Centre.

(vii) Le processus de globalisation des marchés. Ce processus recouvre, d'une part, les décisions politiques visant spécifiquement à modifier les institutions nationales et les systèmes internationaux et, d'autre part, les forces exogènes du marché, tels les progrès des technologies de l'information et des télécommunications qui peuvent abaisser les coûts des transactions internationales. Au niveau national, il s'agit de réformes tant internes (libéralisation des prix, privatisation, déréglementation) qu'externes (abaissement des barrières aux échanges régionaux et internationaux, aux flux de capitaux et à l'investissement direct étranger). Au niveau international, d'importants remaniements ont été apportés aux régimes et accords internationaux relatifs aux échanges, à l'investissement et à la technologie (par ex. l'Uruguay Round ou les conditionnalités macro-économiques et structurelles des institutions de Bretton Woods). La conjonction de ces forces doit aboutir à un changement quantitatif et qualitatif de la manière dont les pays, les groupes sociaux et les ménages s'intègrent dans l'économie régionale et mondiale.

(viii) Les problèmes de politique et les domaines d'intérêt prioritaire sont essentiellement les suivants:

- la démocratisation et l'encouragement à une bonne gouvernance pour favoriser la diversité de pensée et l'ouverture à de nouvelles idées. Les exemples de pays ayant réalisé une forte croissance indiquent qu'une croissance soutenue équitablement requiert un consensus national et des efforts concertés pour évoluer vers un système démocratique basé sur la stimulation des différents centres de pouvoir en compétition et l'établissement d'un système politique transparent qui encouragerait l'Etat à être plus responsable face aux populations et à la communauté des affaires, pour répondre de ses actions. La démocratisation conduirait aussi à un débat ouvert et vif sur les problèmes de politique économique;
- la mondialisation de l'économie est maintenant une réalité qui concerne tous les pays qui sont obligés de prendre en compte la compétitivité et le besoin d'encourager le commerce régional, d'appliquer une libéralisation des échanges et des régimes commerciaux (élimination des barrières commerciales régionales au sein de l'UEMOA par exemple). En effet, l'interdépendance mondiale des nations s'est récemment accrue notablement grâce à la croissance des marchés internationaux de capitaux, l'adoption de taux d'échange flexibles et l'explosion des nouvelles technologies de communication. De

nombreuses barrières commerciales sont en train de disparaître au niveau régional ou international. Les pays africains doivent adopter un système d'économie ouverte, ce qui nécessite un accès stable et à long terme aux marchés internationaux des pays développés. Les pays africains devraient, en concevant leur politique, "penser mondialement, mais agir comme des nationaux et des régionaux".

- le processus de décentralisation devrait tendre à mieux comprendre et à mieux tenir en compte les besoins des petits opérateurs économiques et des organisations communautaires de base. Les politiques de décentralisation portent sur :
 - (i) la promotion d'un développement géographique plus équilibré ;
 - (ii) le renforcement des institutions politiques locales et de la participation des populations;
 - (iii) une meilleure utilisation des ressources locales ;
 - (iv) une conception plus réaliste des projets et de la gestion ;
 - (v) la responsabilisation du secteur privé pour la fourniture de certains biens et services ;
- la diversification des produits et des exportations grâce à la promotion de nouvelles exportations basée sur l'introduction d'incitations à l'exportation et d'activités de transformation des produits locaux à haute valeur ajoutée et la privatisation des agro-industries d'Etat. Cet accroissement de la performance en matière d'exportation conduirait à une réduction de la dépendance vis à vis de l'aide extérieure, atténuant ainsi les préjugés à l'égard d'un Etat fortement tributaire des flux de l'aide étrangère;
- la nécessité de renforcer le capital social (investissement social, capital humain) grâce au renforcement des capacités (Capacity Building) pour avoir une capacité nationale adéquate d'analyse, de conception et de gestion des politiques. Tout le monde sait que la croissance démographique dans beaucoup de pays africains compromet les efforts de développement en capital humain et que l'un des éléments-clés de la reprise économique est le développement des ressources humaines adapté aux besoins de l'économie nationale. Les gouvernements africains doivent investir davantage dans les compétences humaines et les capacités institutionnelles pour pouvoir travailler de manière fructueuse avec les millions de particuliers, de la volonté desquels dépend l'accroissement du P.I.B. et la croissance économique en général;
- le besoin d'appropriation des politiques et programmes. L'expérience montre que pour qu'un projet de développement fonctionne harmonieusement et soit durable, il est essentiel de susciter chez les bénéficiaires et les communautés concernés un sens de la propriété et de les amener à assumer un maximum de responsabilité dans le financement des coûts d'investissements et de fonctionnement. Malgré la reconnaissance générale de ce concept, il est rarement suivi de façon systématique, d'où la nécessité d'un travail d'éducation et de promotion afin de généraliser le concept de développement "*ascensionnel*" chez les responsables du développement, les agences étrangères de donateurs et les services gouvernementaux. Compte tenu du caractère durable des investissements économiques (agricoles et industriels), ce consensus doit être durable et les engagements, une fois pris, doivent être respectés. Ceci nécessite la création d'une capacité de planification au sein des nombreux groupes impliqués y compris les représentants des collectivités locales, les responsables des organisations non gouvernementales et les représentants des associations professionnelles;
- la constitution et le soutien d'un lobby pour la défense des intérêts des femmes et des autres groupes vulnérables est une nécessité absolue pour inciter les pays africains à manifester leur volonté de restructurer leurs politiques en faveur des activités "*gender sensitive*" et de veiller à ce que les populations féminines aient leur mot à dire dans le système national et international. Ce Lobby est nécessaire aussi pour éveiller la conscience de la communauté internationale. Les associations féminines doivent se forger un pouvoir de négociation dans leurs rapports aussi bien avec les institutions locales qu'avec les agences donatrices et les institutions multilatérales;
- une meilleure gestion des ressources naturelles et productives (notamment l'eau et les ressources phytogénétiques) est nécessaire pour susciter une réaction durable de l'offre sur le plan économique et

environnemental. La première source de revenu des populations africaines est, et restera pendant longtemps, l'agriculture. La principale stratégie pour promouvoir les techniques de production favorables à l'environnement consiste à mettre l'accent sur les techniques qui permettent d'intégrer l'élevage à l'agriculture pour que le fumier serve de substitut ou de complément aux engrais chimiques, de développer l'agro-foresterie pour assurer un approvisionnement en bois et une couverture végétale adéquats, etc. Les considérations en matière d'environnement et de développement durable doivent être davantage intégrées dans l'élaboration des politiques économiques.

- comme de nombreux gouvernements, institutions nationales et internationales estiment, à juste titre, que les vieux programmes d'autosuffisance ont affecté défavorablement la sécurité alimentaire et ont accentué la pauvreté, il convient d'analyser de façon systématique l'impact des différentes réformes portant aussi bien sur la sécurité alimentaire que sur la pauvreté, avant l'octroi des crédits. Sinon, aucune agence d'aide n'apportera son soutien aux réformes ;
- l'examen régulier des budgets et des dépenses du secteur public est essentiel pour s'assurer que les ressources sont allouées efficacement et vont dans les activités à haut rendement.

2. Justifications du programme d'Aide - Transparence

Les progrès de la connaissance sont un facteur indispensable, au niveau des unités de production et des entreprises commerciales, pour accroître la productivité et la compétitivité. Or, ce potentiel pour la croissance économique est très mal exploité, puisque basé sur une sous-utilisation, dans de nombreux pays africains, de l'expertise disponible.

Ce n'est qu'en améliorant leur capacité à concevoir et à mettre en œuvre de bonnes politiques économiques que les pays africains parviendront à une plus grande maturité économique et à une plus grande indépendance qui leur permettra d'initier un dialogue avec leurs partenaires commerciaux sur un pied d'égalité. De même, ils pourront revendiquer la propriété de leurs programmes de développement, basés sur des politiques fiables. L'élaboration de décisions de politique réalisables et leur parfaite exécution dépendront essentiellement i) d'un consensus entre tous les partenaires, privés et publics, dans et à l'extérieur des pays africains et entre eux; ii) des engagements fermes pris avec les pays étrangers en faveur de la coopération régionale, sur des questions d'intérêt mutuel tels que l'agriculture, le commerce, la gestion des ressources et la création de nouvelles technologies cruciales pour une intensification durable des activités économiques.

Bien que les gouvernements n'aient pas eu toutes les capacités d'analyse requises, plusieurs politiques économiques poursuivies ces dernières décennies ont été mises en œuvre, en grande partie, par les pouvoirs publics. Ils ont analysé, formulé, élaboré, mis en œuvre et évalué leurs politiques économiques, avec l'aide, essentiellement, des bailleurs de fonds étrangers, au lieu d'impliquer leurs propres ressources humaines dans ce domaine. De nos jours, l'approche déclarée consiste à mettre l'accent sur une participation massive de tous les partenaires aux niveaux communautaire, local, national et régional. Lorsque tous les bénéficiaires et les décideurs sont impliqués dans la conception, l'exécution et l'évaluation de politiques particulières, les programmes basés sur ces politiques ont plus de chance de correspondre aux besoins exprimés et d'être durables. AT pourrait être un moyen efficace d'utiliser les capacités humaines et institutionnelles existantes dans la région.

L'accent est mis sur les questions de politique parce que le développement économique doit être coordonné, les défis à relever pour accroître les revenus et réduire la pauvreté étant multi-sectoriels et multidisciplinaires (considérations liées à la croissance et à l'emploi, aux infrastructures structurantes, à l'environnement, à la santé, à l'éducation, au genre, etc.). D'autre part, la plupart des actions nécessaires pour soutenir la croissance posent des problèmes à un niveau transnational. Comme les obstacles que doivent surmonter les pays sont nombreux (sur le plan national et régional), il faut créer une synergie entre les activités du secteur public et celles du secteur privé et mettre les ressources

intellectuelles en commun au sein d'un réseau régional. Le regroupement des travaux de recherche au sein du CODESRIA et l'initiative de l'AERC sont des tentatives bien connues pour traiter certaines questions qui dépassent la capacité des pays à trouver des solutions. Les réseaux de recherche existants constituent, de plus en plus, le meilleur moyen pour mettre sur pied un cadre institutionnel de coopération inter-régionale efficace. En comblant le fossé entre chercheurs et décideurs, Aide-Transparence, quant à elle, permettra aux institutions, aux universités et aux centres de recherche de jouer leur rôle de conseillers en matière de politiques économiques auprès des gouvernements.

Aide - Transparence doit effectuer trois catégories d'activités: i) l'échange volontaire d'informations; ii) l'échange de documentation, i.e. des données matérielles et expérimentales dans des domaines précis; iii) des actions d'intérêt commun à réaliser conjointement (formation, analyse de politique, etc.). Les avantages potentiels de ce type d'organisation sont les suivants:

- un échange d'informations: grâce à Aide - Transparence, un échange intensif d'informations fiables et récentes aura lieu entre des particuliers et des institutions qui, sans cela, n'auraient pas l'occasion de communiquer aussi régulièrement. Cette circulation de l'information peut être horizontale (entre des particuliers et des institutions similaires) ou verticale (i.e. impliquant des agriculteurs, des entrepreneurs, des chercheurs, des organes de décision, et des organismes étrangers);
- une chaîne de collaboration plus efficace pour les différents groupes de travail, institutions, et particuliers impliqués dans la conception et la gestion des politiques. Aide - Transparence peut également servir d'intermédiaire pour collecter davantage de fonds au profit des activités de recherche. Elle permettra, d'autre part, aux opérateurs économiques de devenir des acteurs dans la conception des politiques qui affectent leur avenir et leurs conditions de vie;
- une synergie et le regroupement des ressources (humaines, financières, intellectuelles et institutionnelles): pour éviter la duplication des efforts et le gaspillage des maigres ressources dans les activités de recherche comme dans la publication de documents et la diffusion des informations, Aide - Transparence permettra d'adapter les ressources existantes aux besoins des pays africains afin de trouver des solutions appropriées aux problèmes communs. Aide - Transparence doit également aider à générer de nouvelles idées et approches aux problèmes de développement économique.
- une meilleure utilisation de l'expertise locale : pour manifester sa possession et son engagement, Aide - Transparence utilisera l'expertise africaine existante de manière beaucoup plus efficace, et si nécessaire, contribuera au renforcement des capacités en assurant la formation. C'est le seul moyen d'éviter la mainmise habituelle des experts et institutions étrangers sur les tâches de planification, de conception, d'exécution et d'évaluation des programmes de développement africains et l'orientation des activités de recherche.

3. Les objectifs du programme d'Aide - Transparence

L'augmentation de la productivité par tête dans tous les secteurs contribue à la croissance économique en générant un excédent susceptible d'être investi dans des activités industrielles et agricoles. Elle est généralement considérée comme la première étape du processus de transformation économique. Par exemple, au cours de la décennie écoulée, la productivité agricole par tête en Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) est restée stationnaire à 375 dollars selon les estimations (en dollars constants de 1995), soit 12 % de moins qu'en 1980, lorsque la valeur ajoutée par travailleur agricole atteignait 424 dollars. Dans de nombreux pays de la région, les rendements de cultures très diverses sont également restés stationnaires ou ont chuté. Les rendements des céréales alimentaires, des tubercules et des légumes les plus importants (maïs, millet, sorgho, ignames, manioc, arachide) ne sont pas plus élevés aujourd'hui qu'en 1980. L'objectif de sécurité alimentaire est ainsi devenu une entreprise encore plus ardue. Globalement, la faible productivité a considérablement érodé la compétitivité des produits africains sur les marchés mondiaux. Alliée aux coûts élevés des transports intérieurs et des transactions, cette faible productivité a entraîné la chute spectaculaire de la part des pays africains dans le commerce

mondial. Les tendances régionales masquent bien évidemment des écarts de performance considérables entre les pays. Le Bénin est parvenu à augmenter la productivité agricole par tête de plus de 40 % entre 1990 et 1998, d'environ 400 dollars en 1990 à 575 dollars en 1998. Les récoltes de coton ont augmenté au Bénin, au Togo, au Mali, en République Centrafricaine, au Tchad et dans d'autres pays; ces pays ont ainsi pu devenir d'importants exportateurs de fibre de coton. Cependant, même dans les pays qui sont parvenus à augmenter leur production et leurs exportations au cours des années 90, les rendements et la productivité par tête n'ont guère progressé de façon notable.

Par ailleurs, les principales statistiques révèlent la faiblesse des investissements en Afrique. Ainsi, dans cette zone, 4,2 % seulement des terres cultivées sont irriguées, alors que ce taux est de 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, région comparable sous l'angle des densités de population et des ressources disponibles. L'utilisation des engrais est aujourd'hui au même niveau qu'en 1980. Le nombre de tracteurs par travailleur est inférieur à celui de toutes les autres régions, les maladies animales endémiques limitant en outre le recours à la traction animale. Qui plus est, l'infrastructure sociale de base est médiocre et en voie de dégradation. Les services de santé publique sont inadaptés, et la propagation du paludisme, du VIH/SIDA et d'autres maladies porte atteinte au bien-être économique des populations urbaines et rurales tout en mettant leur santé en péril. Confrontée à la faiblesse des allocations budgétaires du secteur public, à la propagation des maladies et à la chute des revenus, l'alphabétisation perd du terrain.

Le partenaire commercial le plus important de la plupart des pays africains est l'Union européenne, qui représente environ 50 % des exportations et 50 % des importations. L'Amérique du Nord vient en deuxième place, avec 9 % des exportations et 7 % des importations. Du fait qu'une part aussi importante des exportations AOC est destinée aux marchés européens et nord-américains, il est crucial de réduire les contraintes aux échanges avec ces régions pour développer les exportations de la région.

L'Afrique dispose d'un vaste potentiel inexploité pour relever la production et les exportations de produits bruts et transformés. Ses ressources naturelles - terres, eau, forêts et biodiversité - si elles sont judicieusement utilisées, peuvent grandement contribuer à l'amélioration des revenus et de la qualité de vie des populations. Une stratégie visant à accroître la productivité et la compétitivité des économies africaines se fonderait essentiellement sur la mise en place des politiques et du cadre institutionnel nécessaires pour développer notablement les investissements privés, augmenter les investissements dans l'infrastructure et la qualité des services dans les régions rurales et orienter les dépenses publiques sur les domaines susceptibles de produire des avantages substantiels.

Il convient de noter que les économies africaines sont très diverses, et que les stratégies doivent être adaptées aux situations spécifiques des pays. Les gouvernements doivent renforcer leurs capacités en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies destinées à accroître la productivité et la compétitivité des économies. Les partenaires au développement doivent soutenir davantage les efforts déployés par la région, en assurant un appui financier et une assistance technique appropriés.

Ces dernières années, un grand nombre de pays africains ont réformé leurs politiques macro-économiques, commerciales et agricoles (correction des taux de change, diminution de l'inflation et des déficits budgétaires, libéralisation progressive des politiques commerciales, privatisation des entreprises agro-industrielles, etc.). Ces changements ont été favorables aux économies dans leur ensemble. Les opérateurs économiques ont bénéficié de l'amélioration générale des prix réels de production.

De nombreux gouvernements ont également procédé à une restructuration en décentralisant les ressources, les pouvoirs et l'autorité de prélever des impôts. Les pouvoirs publics sont ainsi amenés à rendre davantage compte de leur gestion aux citoyens, ce qui les conduit dans de nombreux cas à fournir des services mieux adaptés. L'assouplissement des contrôles centraux offre la possibilité aux particuliers, aux organisations d'agriculteurs, aux organisations non gouvernementales et à d'autres

groupes de la société civile de participer au processus politique. C'est ainsi que des centaines de nouvelles organisations représentant des intérêts très divers ont fait leur apparition en milieu rural dans les pays africains. Nombre d'entre elles participent peu à peu à la conception et à l'exécution des programmes de développement, ce qui contribue à améliorer la qualité et la viabilité des projets. Le processus de démocratisation s'est ainsi amorcé dans plusieurs pays de la région.

Cependant, un grand nombre de pays n'ont pas encore mené à terme le programme de réforme des politiques et des institutions. Les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce régional restent élevées. Le cycle de négociations commerciales de l'Uruguay, s'il a permis d'établir un cadre pour la libéralisation des échanges, n'a guère abaissé les énormes barrières commerciales des pays de l'OCDE, ce qui pose un problème important dans l'avenir immédiat. Dans beaucoup de pays africains, les réglementations et d'autres mesures découragent ou empêchent les nouveaux venus de concurrencer des sociétés qui sont bien implantées sur les marchés des produits et des finances; le développement des marchés et la concurrence restent donc limités. Les institutions et les règles manquent encore de cohérence et de transparence dans de nombreux pays, ce qui décourage l'investissement. Alors que la stabilité macro-économique s'est dans l'ensemble améliorée, elle demeure fragile dans beaucoup de pays de la région. Tous ces facteurs ont contribué à la réaction décevante du secteur privé à la réforme. Il reste aussi beaucoup à faire pour réformer l'Etat. Les pays les plus engagés sur la voie de la réforme doivent consolider les mesures adoptées en matière de décentralisation, tandis que d'autres doivent accélérer la décentralisation des ressources, des pouvoirs et de l'autorité fiscale. Les pays africains doivent également intensifier leurs efforts en faveur d'une réelle participation des groupes de la société civile à la prise de décisions.

3.1. Objectifs globaux du programme

Le défi à moyen terme pour les pays africains consiste à créer les conditions nécessaires au développement économique en :

- améliorant et en rendant plus efficace la formulation et la gestion des politiques économiques aux niveaux national et régional;
- accroissant la prise de conscience, au niveau des structures institutionnelles, des changements de l'environnement international et des économies nationales et en développant la flexibilité de ces structures pour qu'elles s'adaptent mieux à cette évolution;
- encourageant une approche participative dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact de ces politiques.

Dans ces conditions, le programme d'AT a pour but de veiller à ce que les mesures d'opérationnalisation des conclusions issues des « Bilans communs de pays (CCA) » et des orientations stratégiques des « Plans-cadres des nations Unies pour l'ide au Développement (UNDAF) », ainsi que des « Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) » soient pleinement conformes aux attentes et préoccupations des organisations de la société civile et prennent en compte les résultats de recherche publiés par les structures africaines spécialisées dans la recherche économique appliquée (AT, CODESRIA, AERC, etc.).

S'agissant spécifiquement d'Aide - Transparence, son programme est orienté sur :

(i) L'examen des politiques économiques

Ce volet du programme consiste, entre autres choses, à:

- conduire et à faciliter l'identification des sujets de recherche prioritaires et des besoins en matière de formation. Le calendrier de politique choisi devrait, en général, avoir des implications régionales;

- recueillir des informations et analyser les politiques économiques mises en œuvre dans la région, avec pour objectif principal d'offrir aux décideurs une vaste gamme de politiques dans le cadre du NEPAD;
- promouvoir l'analyse et la formulation des politiques économiques.

(ii) *Le renforcement des capacités*

Ce volet consiste, entre autres, à:

- promouvoir le renforcement des capacités dans les institutions existantes et à en développer de nouvelles avec les compétences requises et à utiliser des méthodologies et concepts analytiques actuels;
- faciliter l'acquisition du matériel nécessaire à la formation;
- créer une base de données sur la bonne gouvernance (outils, pratiques, etc.);
- aider les pays africains en leur fournissant des analyses pertinentes sur les politiques économiques, les programmes d'investissement nationaux et régionaux, etc.;
- développer des compétences permettant d'évaluer correctement et de surveiller les Tableaux des Opérations Financières des Etats (transparence budgétaires);
- mettre en place des programmes de formation et d'échanges avec des institutions étrangères similaires.

(iii) *L'organisation en réseau*

Elle consiste, entre autres, à :

- établir des liens avec d'autres réseaux et institutions spécialisés dans l'analyse des politiques appliquées, la formation et la diffusion des résultats des recherches;
- faciliter la communication et l'interaction entre les chercheurs.

(iv) *La facilitation, la promotion et la défense*

Ce volet consiste, entre autres, à :

- aider à l'établissement de relations entre les chercheurs et les décideurs et tous ceux qui sont impliqués dans le processus de prise de décision et de mise en œuvre des politiques;
- faciliter l'ouverture d'un dialogue et d'un consensus entre les différents partenaires financiers, la société civile et les gouvernements, aux différents stades du processus de prise de décision et de mise en œuvre des politiques;

(v) *La fluidification de l'information*

Ce volet consiste à établir un système d'information fiable pour:

- faciliter la publication des résultats de recherche;
- communiquer les résultats de recherche aux différents partenaires d'Aide - Transparence.

4. Les activités prévues dans le cadre du programme d'Aide - Transparence

Compte tenu des objectifs d'Aide - Transparence, les activités à entreprendre dans le cadre du présent programme entrent, globalement, dans trois grandes catégories ou fonctions.

4.1. L'observatoire des pratiques normales et anormales

Pour remplir pleinement sa fonction d'observatoire des pratiques normales et anormales, A.T. devra s'organiser en réseau en vue d'un meilleur diagnostic des pratiques en cours dans la région.

L'activité "observatoire de des pratiques normales et anormales" contribue largement à renforcer la cohésion entre les différents acteurs (gouvernements, associations de la société civiles et partenaires au développement), et par la même occasion, accroît leur degré de confiance et de compétence.

Les développements récents intervenus dans le domaine des technologies de communication offrent à ces différents acteurs un accès immédiat à l'information et aux connaissances sur les nouvelles techniques d'analyse. Si, dans ce contexte, les observatoires font partie intégrante de notre environnement, les avantages qu'ils offrent aux utilisateurs restent souvent mal perçus par les acteurs du développement en Afrique.

Bien que le concept d'observatoire recouvre des aspects très divers, il convient de distinguer l'observatoire des autres techniques de communication et d'information. Par exemple, l'observatoire n'est pas assimilable au simple publipostage, ni à la diffusion des informations secrétées par une structure ou un acteur économique. Il ne revient pas non plus à fournir des services d'information ni à échanger des données entre différentes structures. Il est par conséquent indispensable de trouver une définition claire et pertinente de l'observatoire, qui se distingue de celles ainsi évoquées, et capable de lui reconnaître la valeur qui est la sienne.

Il faut définir l'observatoire comme un lieu de dialogue permettant une communication réciproque de données relatives à un thème central déterminé, nécessitant l'intervention active de tous les participants. Cet échange d'informations peut se faire par le biais de rencontres périodiques entre réseaux de recherche, par exemple. En fait, dans le cadre de son fonctionnement, un observatoire se réunit toujours de façon régulière, mais la fréquence des réunions dépend des thèmes étudiés.

Pour le fonctionnement efficace d'un observatoire, un certain nombre de principes doivent être observés notamment:

- L'autonomie des intervenants: un observatoire n'est pas une unité organique, c'est un lieu de dialogue.
- La contribution de chaque structure de recherche membre doit être assurée: donner, recevoir, diffuser
- La fourniture d'informations doit être réglemētée de manière à être continue.
- La fiabilité des données doit être assurée
- Les informations données, reçues et diffusées doivent être pertinentes.

Il faut enfin dire que la conception d'un observatoire est évolutive. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'installer une structure lourde pour le fonctionnement efficace d'un observatoire.

L'échange réciproque de données est un principe fondamental dans la gestion d'un observatoire. Ceci exclut l'idée d'un cheminement unidirectionnel de l'information transmise à partir d'un seul centre émetteur, à l'instar d'un système d'information.

Toutefois, si une communication en mode interactif se prolongeant dans le temps peut être considérée comme un échange d'informations, peut-on pour autant la qualifier d'observatoire? Prenons un exemple. Des chercheurs informent les gouvernements de l'existence d'une mesure de politique favorable à la croissance économique. Les gouvernements vont en retour opter pour cette nouvelle mesure. Quelques années plus tard, les opérateurs font savoir aux gouvernements que la mesure

manifeste quelque difficulté d'application sur le terrain. Les chercheurs, à leur tour, entreprennent de nouvelles recherches pour une nouvelle réforme de la mesure.

Même si, dans ce cas précis, l'information est transmise dans les deux sens et qu'elle a engendré des résultats pratiques significatifs, nous estimons qu'il serait impropre de qualifier cet échange d'observatoire.

Prenons maintenant le cas d'un réseau regroupant un ensemble d'acteurs (décideurs, opérateurs économiques, ONG, structures de recherche) qui met en place un cadre d'échange d'informations et qui leur propose un forum pour discuter des problèmes et des solutions aux problèmes éventuels soulevés par les membres. Un tel cadre peut être structuré de manière suffisamment efficace pour répondre aux critères d'un observatoire sur les politiques économiques.

4.1.1. Les caractéristiques de l'observatoire

L'observatoire implique un dialogue multidirectionnel, c'est-à-dire entre les membres eux-mêmes, et entre les membres et le reste de l'économie. C'est pourquoi l'expression "*intervention interactive*" figure dans la définition que nous donnons de l'observatoire.

En effet, l'observatoire ne peut pas fonctionner s'il n'est qu'un simple système passif de réception de données plus destiné à l'information qu'au dialogue. Une autre précision qu'il importe d'ajouter est qu'en matière d'observatoire, l'accent est particulièrement mis non seulement sur la vitesse de communication et la simplicité avec lesquelles l'information circule entre les acteurs, mais encore sur l'obtention d'une réponse pratique à une question précise.

Par ailleurs, il est important de noter que l'observatoire offre un cadre moins formel que celui proposé par d'autres moyens d'information, notamment les systèmes d'information. Il est donc possible que le style de rédaction des informations échangées dans le cadre d'un observatoire ne soit jamais conforme aux normes de publication conventionnelles. C'est sans doute cet aspect ainsi que sa vocation à privilégier le contact entre les membres qui expliquent en partie la grande capacité de l'observatoire à favoriser la participation des acteurs publics et privés.

L'observatoire permet de vaincre l'isolement, de faciliter le partage d'informations et d'idées entre les chercheurs et les autres acteurs des politiques économiques, de limiter les reproductions inutiles de documents, d'intensifier les efforts nécessaires pour faire face rapidement aux problèmes urgents et, enfin, d'accélérer le rythme d'acquisition des compétences. Les avantages potentiels de l'observatoire sont significatifs. On peut en citer plusieurs:

- *L'échange d'informations.* L'observatoire permet essentiellement l'échange d'idées ou d'informations entre des particuliers ou groupes d'individus qui, autrement, n'auraient pas eu l'occasion de communiquer entre eux de manière régulière. L'observatoire ne favorise pas seulement la diffusion à grande échelle d'informations utiles et inédites, mais permet également la transcription immédiate de ces informations. De plus, l'observatoire facilite le dialogue et l'échange entre ses différents membres en leur offrant l'occasion de débattre ensemble de certaines questions. Cet échange peut être horizontal (par exemple, entre les chercheurs travaillant sur un même thème) ou vertical (c'est-à-dire entre, par exemple, chercheurs, producteurs, transformateurs, exportateurs, gouvernements, ONG, etc.).
- *Une collaboration efficace.* L'observatoire permet de canaliser efficacement les efforts de l'ensemble des chercheurs qui sont souvent dispersés et préoccupés par des problèmes spécifiques. A titre d'exemple, les chercheurs ont rarement le temps de partager leurs expériences ou d'aller à la recherche d'autres d'informations en rapport avec leur propre activité. L'observatoire peut donc leur être d'une grande utilité. Il leur permet également d'optimiser leurs efforts à travers une

collaboration plus efficace. Pour l'ensemble des chercheurs, l'observatoire est une source précieuse de données objectives nécessaires à la promotion de leurs activités.

- *Une gestion optimisée.* L'observatoire allie simplicité d'exploitation et flexibilité de structure, permettant ainsi de satisfaire plus rapidement aux besoins de ses membres. Sa gestion est à la fois souple, décentralisée et évolutive, offrant à chaque groupe d'acteurs la possibilité d'avoir une approche pertinente de sa stratégie de recherche.
- *La capitalisation des ressources.* Les membres d'un observatoire ont la chance de ne pas disperser leurs efforts en matière d'expérience et de documentation. Ils sont en mesure d'adapter les ressources existantes à leurs besoins locaux.
- *La création de synergie.* Les observatoires permettent de créer, pour les différents groupes d'acteurs, la synergie nécessaire pour trouver des solutions appropriées aux problèmes communs. Ils peuvent également servir de catalyseur en favorisant, par le dialogue, l'émergence d'idées et de formules nouvelles. Grâce à la flexibilité de son organisation, l'observatoire offre aux chercheurs membres les moyens d'exacerber leur logique d'adaptation. Il est urgent que les Etats appréhendent l'importance de l'observatoire en tant qu'instrument social capable de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes des économies africaines.
- *La construction d'une complicité entre secteur public et secteur privé.* Les observatoires constituent un cadre approprié permettant au secteur public de mieux appréhender les problèmes auxquels font face les opérateurs privés. Par ailleurs, grâce à cet instrument, le secteur privé peut mieux décrypter les attitudes et comportements des administrations publiques et saisir les enjeux majeurs d'ordre macro-économique. Ces différentes interactions vont permettre aux opérateurs publics et privés de se situer dans une dynamique d'optimisation des performances des économies et solder ainsi les incompréhensions éventuelles, sources de divergence.
- *Une vision globalisante et dynamique des politiques.* Les observatoires, de par leur composition, traitent des problèmes tant en amont qu'en aval. Ceci offre à chaque catégorie d'acteurs l'opportunité de prendre connaissance des éléments qui concernent les autres segments de la politique. Ainsi, est-il plus aisé de forger une démarche et une stratégie fondées sur une vue d'ensemble de toute l'économie. En outre, pour les problèmes spécifiques rencontrés par certains intervenants, une catégorie peut anticiper sur les choix à opérer pour mieux rentabiliser son dispositif d'intervention.

4.1.2. **Fonctionnement de l'observatoire**

(i) **Organisation en réseau**

Ce volet regroupe toutes les activités susceptibles de faciliter la mise en place de liens interactifs entre tous les partenaires d'A.T. qui travaillent activement dans le domaine de l'analyse, de la formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques économiques; en d'autres termes, les décideurs, les chercheurs, les exécuteurs, les autres partenaires et les utilisateurs de ces analyses de politique.

Les activités prévues dans ce cadre consistent en :

- La création d'un réseau regroupant les experts et les agences (publics, privés, d'ONG, de la société civile) qui s'intéressent d'une manière ou d'une autre aux politiques économiques et les conseiller en conséquence sur les sources d'expertise régionale ou internationale;
- L'établissement d'un inventaire détaillé des travaux et de la littérature existants (études anciennes et en cours). Il existe de nombreux réseaux actifs dans le domaine de la politique économique, même s'ils ne s'y consacrent pas totalement. Il importe donc de procéder à un inventaire pour ne pas faire des travaux déjà existants et, surtout, veiller à ce que l'expérience considérable déjà acquise dans la région soit pleinement utilisée. A.T. recueillera donc toutes les informations

pertinentes, et analysera les politiques économiques mises en œuvre dans la région, afin d'offrir aux décideurs un vaste éventail de politiques possibles. Ces politiques nationales et régionales seront versées dans une base de données facilement accessible. Le travail d'inventaire proposé permettra d'identifier les institutions concernées existant dans les pays et dans la région et d'évaluer leurs compétences.

- A maintenir des contacts avec les autres organismes non gouvernementaux régionaux et internationaux concernés en particulier par l'analyse des politiques, et plus généralement par le développement économique. Bien qu'il faille mettre en priorité l'accent sur l'utilisation de l'expertise africaine dans la conduite de ces activités de recherche, y compris l'ordre du jour des travaux, la participation aux activités du réseau sera enrichie par l'expérience des organisations internationales et la présence, si nécessaire, d'experts étrangers.
- A encourager les échanges bilatéraux en tenant compte des intérêts communs;
- A organiser des ateliers et des consultations conjoints servant de fora : (i) pour les échanges d'idées sur les problèmes de politiques actuels et en gestation; (ii) pour susciter des commentaires sur des problèmes et des propositions faites par un membre du réseau ou d'un groupe de travail mis en place par le réseau, et (iii) pour satisfaire les besoins des décideurs et autres partenaires.

(ii) Veille politique

Une veille politique renforcée est l'un des facteurs qui pousseront les gouvernements africains à formuler des politiques saines favorisant le développement économique. Les pratiques normales et anormales seront évaluées grâce à une approche participative qui, combinée à l'ouverture d'un débat public animé, permettra de susciter chez les décideurs et chez l'ensemble des partenaires financiers une prise de conscience et une sensibilisation à la nécessité d'améliorer la gestion des politiques économiques. Les particuliers et les institutions tireront profit des principales activités de cette composante grâce à la tenue d'ateliers, de conférences, de séminaires, de cours et de voyages d'étude ainsi que des échanges de matériels et d'experts en politiques. Cette composante comprendra plus précisément :

- l'évaluation des besoins permettant de déterminer les demandeurs et le type de réformes demandé et les institutions à réformer;
- le développement des institutions et l'accroissement des compétences;
- le renforcement des programmes universitaires en matière d'analyse de politique, ce qui permettra aux professionnels de développer leurs compétences grâce à divers programmes éducatifs et de formation;
- la formation des décideurs, chercheurs et concepteurs d'analyse de politique et de stratégies de développement, ce qui sera à l'avantage des responsables des Ministères (Economies et des Finances, Commerce, Agriculture, etc.) qui ne comprennent pas toujours très bien comment sont conçues les politiques économiques, ainsi que de nombreux experts nationaux qui ne sont pas toujours au fait des changements de politique qui interviennent dans les programmes régionaux et internationaux et ne parviennent pas à les intégrer et à les adapter à leurs propres programmes de recherche;

Au titre de ce volet, Aide-Transparence permettra également de développer :

- des méthodes permettant d'incorporer la recherche et l'analyse de politique dans le processus de planification de la recherche;
- des méthodologies favorisant l'intégration du facteur genre dans la sélection, la formulation et la mise en œuvre des projets de développement, car les femmes représentent plus des 3/4 de la main d'œuvre requise dans certains secteurs économiques en Afrique;

- des méthodologies favorisant l'intégration et la surveillance des indicateurs de performance dans les budgets des Etats afin d'évaluer de manière quantitative l'impact véritable des réformes de politique dans le développement économique;
- des méthodes permettant d'interpréter l'impact des politiques sur l'émergence et la diffusion des nouvelles technologies;
- des méthodes basées sur un échelonnement des mesures de politique pour que leur mise en œuvre se fasse progressivement afin d'apaiser les craintes de ceux qui pensent qu'ils ne tireront aucun profit de ces réformes.

Par ailleurs, un des problèmes rencontrés en Afrique est le manque de connaissances sur les moyens de soutenir les activités de commercialisation des produits locaux sans fausser le marché et entraver la libéralisation économique. Les marchés régionaux en Afrique présentent souvent des imperfections (le marché régional ne fonctionne pas, donne des incitations contre-indiquées ou fonctionne au détriment des petits opérateurs en position de faiblesse). Mais la solution ne consiste pas à remplacer l'imperfection du marché par celle de l'Etat, c'est-à-dire par une intervention contraire au libre jeu des forces du marché et néfaste pour l'initiative privée. Il n'est pas facile d'améliorer le fonctionnement d'un marché inefficace ou d'un marché embryonnaire ou très étroit sans que le secteur public ne se substitue au secteur privé. Il faut donc approfondir la concertation et le dialogue orientés vers l'action de commercialisation des produits et notamment lancer des projets pilotes de recherche dans ce domaine.

4.2. L'examen des politiques économiques

Les politiques et programmes de développement dans le nouveau contexte de mondialisation concèdent aux ONG et aux autres organisations de la société civile (OSC) un rôle de premier plan pour asseoir les bases d'une analyse économique impartiale. L'importance du rôle de ces organisations dans la définition des politiques et programmes de développement économiques est reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires au développement. Dans ce cadre, une place importante revient à Aide - Transparence. Le défi se pose en terme de conditions à remplir pour pouvoir jouer pleinement le rôle attendu d'elles. Toutefois, dans l'état actuel des choses, il s'avère nécessaire de développer les capacités institutionnelles et d'intervention de ces OSC pour leur permettre de maîtriser les politiques et stratégies qui influencent l'avenir de leurs conditions économiques.

Quatre types d'obstacles trop souvent confondus affectent l'évolution future des économies africaines :

- la contrainte politique, avec restriction brutale de l'offre à la suite de tensions, de guerres ou de décisions politiques inadéquates portant sur la production ou la commercialisation,
- la contrainte de capacité provenant de l'absence d'investissements, les producteurs se trouvant dans l'incapacité d'améliorer leurs productions alors même que les conditions physiques le permettraient,
- la contrainte de ressources due à la difficulté d'augmenter le niveau des productions compte tenu de l'état des facteurs de production ; en tout état de cause, c'est cette crise qui risque de dominer la prochaine décennie, si les politiques économiques mises en œuvre par les pays se révélaient insuffisantes.
- les faiblesses institutionnelles. Les études de conjoncture font généralement état de la faiblesse des institutions comme élément explicatif, parmi tant d'autres, d'une activité économique peu soutenue.

A certains égards, le processus de libéralisation et de privatisation en cours dans la plupart des pays de la zone facilite la solution de quelques problèmes : la pression sur les prix intérieurs se relâche, la part

de l'investissement public sur le revenu national fléchit, les budgets gouvernementaux sont soulagés du poids des politiques souvent coûteuses de stabilisation économique. Dans ces conditions, certains analystes ont estimé que, dans le cas de l'Afrique, la croissance se serait renforcée sur le continent, atteignant 3,8% par an entre 1995 et 2004, contre 1,7% en moyenne au cours des dix dernières années. Le revenu moyen par tête d'habitant du continent augmenterait dès lors d'un peu moins de 1% par an dans la période, après la chute cumulée de 15% enregistrée au cours des 20 dernières années.

Selon plusieurs études, la différence de rythme d'intégration à l'économie mondiale expliquerait plus de la moitié de la différence de taux de croissance constatée au cours de la période 1970-92, les économies ouvertes ayant enregistré une croissance de 4,5 % en moyenne, contre 0,7 % seulement pour les économies fermées. Le document intitulé Perspectives économiques mondiales, publié par la Banque mondiale en 1996, indique que les pays bénéficiant d'une meilleure intégration à l'économie mondiale accusent une augmentation annuelle de leur PIB par habitant de quelque 2% supérieure à celle des autres pays. Pareil progrès tient à une meilleure utilisation de l'avantage comparatif, à la stimulation de l'efficacité par l'accroissement de la concurrence, et à l'ouverture aux idées, technologies et produits nouveaux qui résultent du commerce extérieur et de l'investissement direct étranger. Ces pays ont aussi été davantage incités à maintenir un climat économique stable, ce qui constitue en soi un facteur essentiel de croissance.

La part de l'Afrique dans le commerce mondial est faible. L'intégration régionale peut constituer une étape importante de l'insertion dans l'économie internationale. A ce niveau, Aide - Transparence a un rôle important à jouer pour pousser les Etats à harmoniser les réglementations de manière à élargir l'espace économique et à abaisser les coûts de transaction. Aide - Transparence, (en coopération avec les organisations sous-régionales et les autres ONG), peut aussi mettre à la disposition des gouvernements les études stratégiques permettant d'attirer davantage d'investissements en réduisant le risque. L'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA) témoigne déjà de quelques progrès réalisés à cet égard. L'harmonisation est également vitale pour les gros projets d'infrastructure et la gestion de ressources naturelles essentielles comme les bassins fluviaux.

Pour assurer une meilleure insertion des pays africains dans le commerce mondial, une participation plus efficace aux négociations internationales est nécessaire. Aide - Transparence a également son rôle à jouer dans ce domaine. L'enjeu pour les pays africains n'est pas de revendiquer des compensations financières liées à des spécialisations défavorables. Il consiste à négocier l'amélioration de l'accès aux marchés des pays développés, à profiter de marchés mondiaux plus transparents et à s'adapter aux nouvelles disciplines du commerce mondial, pour créer un environnement favorable aux transferts de technologie et de savoir-faire et aux investissements.

Dans le cadre du présent programme, il s'agira, pour Aide - Transparence, de conduire les études techniques et institutionnelles nationales et régionales pour aider les gouvernements africains à (i) rationaliser leurs outils de gestion dans le cadre du nouveau contexte marqué par l'avènement du NEPAD (rationalité et transparence budgétaire), et (ii) à participer aux multiples négociations en cours ou à venir, dans le cadre de l'OMC et des relations UE/ACP (APE) qui ont un impact sur les politiques économiques appliquées en Afrique: l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation, les services, les droits de la propriété intellectuelle, les investissements, les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'environnement, les obstacles techniques au commerce, les organismes génétiquement modifiés, etc.

Aide - Transparence entreprendra, sur la base d'un calendrier de recherche concerté, des projets d'étude sur des sujets bien définis. Bien que de nombreux problèmes de politique aient déjà été traités dans la région ou dans d'autres pays, certains étant d'ailleurs directement applicables à la région, il convient d'effectuer des études régionales sur des sujets revêtant une importance particulière pour la région. L'analyse des politiques appliquées sera grandement enrichie par celles déjà réalisées dans d'autres parties du monde, notamment pour des problèmes qui ne sont pas spécifiques à la région. Aide

- Transparence privilégie et promeut (y compris sur le plan du financement) les analyses de politique induites par la demande.

Cette composante inclut les activités suivantes :

- L'élaboration, aux plans national et régional, d'un calendrier de recherche basé sur une approche participative. Au cours de ce processus, A.T. met l'accent sur des rubriques - clés, et sera très sélective; la tenue d'un séminaire permettra de valider cet ordre du jour;
- L'organisation d'activités de recherche jugées prioritaires et exigeant une réaction rapide;
- Le renforcement des capacités méthodologiques des chercheurs grâce à l'élaboration et à la diffusion de termes de référence appropriés;
- La tenue d'ateliers, de séminaires, de conférences et la parution de publications destinés à faire connaître les résultats des recherches.

Dans le processus de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur les politiques économiques appliquées, les maillons faibles sont au niveau des groupements professionnels, ce qui entraîne des besoins pour le renforcement des capacités. Au delà du renforcement des capacités nationales et/ou des opérateurs économiques, la constitution d'une capacité régionale permet un suivi efficace des principales politiques appliquées par les gouvernements et de leur efficacité. Ceci justifie ce volet du programme d'Aide - Transparence dont l'objet est de constituer une capacité régionale d'expertise, d'évaluation et de suivi des politiques économiques appliquées en Afrique.

Divers thèmes de recherche prioritaires se dégagent de ce volet:

- (i) L'analyse de politique fiscale qui consiste à identifier et évaluer les effets des politiques qui ont été menées dans le passé ou pourraient être envisagées à l'avenir. Son principal but est d'aider les responsables à concevoir des politiques fiscales qui correspondent à l'objectif d'une saine gestion des affaires en Afrique
- (ii) L'étude des diverses questions comprenant les programmes de protection du revenu des groupes vulnérables, notamment les femmes et les agriculteurs à la lumière des DSRP, des UNDAF et des CCA ;
- (iii) Des analyses prospectives sur les politiques commerciales régionales et internationales, le développement économique en général, et les politiques alimentaires;
- (iv) L'évaluation de projets spéciaux tels que le NEPAD, l'Union Africaine, la PAU, la PAC de la CEDEAO et de la CEMAC, etc.;
- (v) L'étude et la surveillance, l'information, l'analyse et l'évaluation de l'impact de certaines pandémies (SIDA, Paludisme, etc.) sur la croissance économique et le développement des pays africains;
- (vi) L'étude des disparités en matière d'éducation (hommes/femmes; zones rurales/zones urbaines, etc.) et leurs conséquences sur le développement économique en Afrique;
- (vii) L'étude des politiques concernant l'acheminement de l'aide aux victimes des conflits et leur protection;
- (viii) L'évaluation du cadre institutionnel du développement en Afrique. Ceci inclut l'étude des modalités d'organisation et de fonctionnement des institutions politiques et administratives; le phénomène de la prise de décision dans les organismes publics; les aspects économiques, financiers, administratifs, juridiques, sociaux, géographiques et politiques des politiques et programmes; les approches et mécanismes relatifs à la gestion de politique et de programmes; L'étude comparative d'interventions gouvernementales dans d'autres pays ou espaces économiques, sociaux ou politiques; l'évaluation des techniques de promotion des investissements dans les pays africains et les avatars de l'investissement direct étranger en Afrique;
- (ix) L'étude de l'ensemble des facteurs physiques, chimiques, biologiques et sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat et futur sur les êtres vivants et les activités

humaines en Afrique. Ceci inclut les préoccupations et les incidences environnementales qui franchissent les frontières physiques et/ou politiques (gestion de l'eau, pollution, etc.) ;

(x) L'étude et l'évaluation des conséquences sociales des programmes et politiques en se focalisant notamment sur :

- les conditions de réduction de la morbidité et des taux de mortalité infantile et maternelle ;
- les conditions d'abaissement des taux de fécondité et d'accroissement de la population ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination, de violence et de pratiques dangereuses à l'égard des femmes et jeunes filles ;
- la lutte contre les pratiques économiques et commerciales anormales et les tracasseries inutiles, et la promotion de la bonne gouvernance et de la transparence fiscale ;

4.3. Système d'information

4.3.1. Consolidation du système

Le Projet de fluidification de l'information d'Aide - Transparence a été conçu sur la base des résultats d'un diagnostic ayant abouti aux principaux constats suivants:

- Insuffisance des politiques et stratégies régionales en matière de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en Afrique;
- Eparpillement, inorganisation par endroits des sources et ressources d'information au niveau des pays africains;
- Cloisonnement entre les différentes administrations, structures et institutions nationales d'une part et entre les institutions de coopération bilatérale et multilatérale présentes en Afrique, d'autre part;
- Déficit de communication entre les divers secteurs d'activités intervenant dans la recherche d'une transparence économique en Afrique.

A court terme, l'objectif spécifique du volet "système d'information" concerne principalement le développement du réseau informatique et des services associés (collecte de données par l'unité de gestion du système; consolidation de l'observatoire sur les pratiques normales et anormales en tant qu'outils de collecte et de diffusion de l'information; mise en place d'une architecture sécurisée).

Cet objectif nécessite de:

- Procéder à la révision et à l'amélioration des méthodes et des outils de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des informations, en définissant ou redéfinissant les concepts et en déterminant des variables qui permettent l'obtention de données ventilées par rubriques et des données agrégées au plan régional et international;
- Construire des indicateurs permettant de mesurer et de comparer le niveau de performance et d'utilité des politiques économiques appliquées dans la région;
- Produire des analyses, croisant les données qualitatives (issues de monographies, études et recherches) et des données quantitatives (produites par les systèmes statistiques) pour mieux comprendre les stratégies de politiques économiques des pays africains et apprécier les potentialités de changement;
- Harmoniser les concepts, les définitions et les méthodes des recensements et des enquêtes sur les politiques économiques pour améliorer les pratiques et élargir les champs d'investigation;
- Établir des bases de données sur la situation économique et sociale des opérateurs économiques en Afrique (analyse et tendances);
- Instaurer des systèmes de gestion de l'information et rendre l'observatoire sur pratiques normales et anormales aisément accessibles, particulièrement pour les petits opérateurs et les femmes chefs d'entreprises rurales, mettant à disposition des données adéquates et mises à jour (incitations et désincitations, droits, etc.).

- Mettre en place un système de suivi des progrès accomplis en matière de fonctionnement de l'observatoire sur les pratiques normales et anormales.

Dans le long terme, le système d'informations d'A.T. doit pouvoir renforcer les capacités des Etats et des ONG en matière d'accès, d'échange et d'utilisation des informations sur les politiques économiques, de manière à stimuler la capacité d'expertise dans la région. L'accent a été mis sur la constitution de bases de données par l'intermédiaire d'un programme coopératif d'entrée, qui a été utile pour i) fournir une couverture complémentaire, en particulier des données nationales qui ne figurent pas dans d'autres bases de données internationales d'indexation ou de catalogage et ii) saisir des informations spécifiques rares concernant les politiques économiques des pays africains.

Un bon système d'information au sein de l'Institut Aide - Transparence profitera donc à l'ensemble des pays africains. Sa vocation est d'animer le débat politique et d'informer les décideurs et les opérateurs. Le système permettra un flux continu de l'information, des connaissances et des expériences grâce à :

- (a) l'établissement de données actualisées;
- (b) la diffusion des résultats de recherche, de meilleures pratiques et une banque d'informations et de données;
- (c) un catalogue des meilleures méthodes,
- (d) une base de données sur les ressources humaines, institutionnelles et bibliographiques sur les politiques économiques en Afrique.

La collecte et la dissémination de l'information s'effectueront par les méthodes classiques et modernes (revues, périodiques, Internet, Intranet, etc.)

Une plus grande diffusion des informations disponibles permettra d'améliorer le dialogue entre les partenaires et d'accroître les compétences en analyse de politique aussi bien des particuliers que des institutions.

Dans le même temps, l'existence d'un bon système d'information au sein d'A.T. permettra aux chercheurs africains d'éviter une duplication de leurs efforts et de gaspiller leurs maigres ressources pour des tâches déjà faites. Grâce à l'implication de tous les partenaires de la région et au regroupement de leurs intérêts, A.T. fournira un flux continu d'informations et d'expériences. Les principales activités seront :

- la création de données actualisées, qui seront traitées, stockées par le Secrétariat et distribuées, par un moyen approprié, à tous les pays (gouvernements, partenaires au développement, OSC, etc.);
- la diffusion des résultats de recherche, des meilleures méthodes et de données pertinentes, (y compris les indicateurs de croissance économiques), grâce à la publication d'un bulletin, trimestriel par exemple, qui publierait les résultats notables des activités entreprises par A.T. et couvrirait les débats de politique.

La consolidation du système d'information d'A.T. est un programme important qui doit être étalé dans le temps. A court terme, il s'agira de mettre en œuvre l'expertise d'A.T. pour poursuivre les travaux d'amélioration de la qualité du site Web et la création des liens avec les autres organisations similaires. Ce volet du programme permettra à Aide - Transparence d'améliorer la forme et le contenu du système d'information et pour la définition d'une stratégie régissant la production, l'organisation, la diffusion et l'archivage des informations.

Dans le même temps, une stratégie de réseautage qui s'appuie en grande partie sur l'observatoire des pratiques normales et anormales devra être mise au point. Cette stratégie de réseautage permettra d'améliorer les conditions de concertation et de dialogue, de collecte, de partage et d'alimentation du système en informations factuelles et actuelles.

4.3.2. **Personnes et institutions ressources du système d'informations**

4.3.2.1. **Le rôle d'Aide - Transparence**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, Aide - Transparence aura spécifiquement pour tâches:

(i) D'élaborer des outils et méthodologies pour la collecte, la mise en mémoire, la gestion et la diffusion, sur la base des techniques électroniques et conformément au modèle défini à cet effet, d'informations sur les politiques économiques, qui puissent être utilisées aux échelles nationale, régionale et internationale dans le cadre d'un processus régional d'échange d'informations.

(ii) D'aider à renforcer les capacités humaines de gestion et de diffusion de l'information, par exemple:

- en sensibilisant les décideurs à l'importance de l'information et à la valeur de l'investissement dans les systèmes d'information;
- en organisant des programmes de formation pour renforcer les capacités des personnels organisés en cellules d'information dans les instituts de recherche à vocation régionale en vue de la production, la diffusion et l'utilisation de l'information sur les politiques économiques;
- en organisant des cours de formation et des stages à l'intention des professionnels de l'information qui œuvrent au sein des instituts de recherche, afin de renforcer les compétences et l'expérience en matière de méthodes récentes de gestion de l'information;
 - en appuyant l'exécution et l'administration des projets d'information initiés par les groupements de chercheurs;

(iii) D'aider à mobiliser les ressources techniques et financières dont les chercheurs ont besoin pour acquérir et gérer les informations et participer pleinement au partage des ressources informationnelles dans le cadre du réseau;

(iv) D'aider à établir des liens et à créer des partenariats entre pays et organisations régionales et internationales, avec les ressources, les expériences et les capacités appropriées, afin de réaliser l'objectif de renforcement des capacités;

(v) De favoriser l'élaboration de politiques et stratégies de l'information dans le domaine de la politique économique qui soient conformes aux plans nationaux de développement et aux obligations internationales des pays, tels que les droits de propriété intellectuelle;

(vi) De jouer un rôle de premier plan dans la fixation de normes et directives pour la collecte, la gestion et l'échange d'informations, ainsi que dans la définition et la mise en place des cadres institutionnels appropriés, notamment l'observatoire sur les pratiques normales et anormales, pour conduire efficacement ces activités;

(vii) De favoriser l'échange d'informations aux plans national, régional et international, en encourageant la collaboration, la mise en commun des informations et les projets conjoints qui peuvent se matérialiser par la création d'observatoires internationaux.

(viii) De commanditer l'expertise nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

4.3.2.2. Le rôle des organismes partenaires d'Aide - Transparence

Pour réaliser les objectifs du projet, A.T. entend associer des organisations comme le CODESRIA et l'AERC.

En particulier, les fonctions des organismes partenaires seront notamment les suivantes:

i) Participation et couverture

La collaboration avec les institutions partenaires permettra d'identifier les principales sources et les services d'information sur les politiques économiques et le développement dans tous les secteurs - gouvernemental, non gouvernemental et privé. Le but sera de répertorier, notamment, les sources et services qui sont organisés sous forme électronique et ceux qui peuvent déjà être accessibles sur les réseaux mondiaux d'information, de manière à pouvoir mettre en place un partenariat favorisant un meilleur accès électronique des pays à ces sources, ainsi qu'aux sources nouvelles d'information prioritaire.

ii) Organisation, gestion et diffusion au plan régional

Les organismes partenaires soutiendront l'organisation et l'alimentation des bases de données en texte intégral selon le modèle d'A.T.. Ce modèle comprend des références bibliographiques et résumés traditionnels, des données statistiques, des articles de fonds et des rapports d'études, ainsi que des répertoires sur les ressources humaines et institutionnelles en Afrique. Par ailleurs, les informations primaires et secondaires réunies par les différentes institutions partenaires seront unifiées, intégrées et reliées électroniquement au système par liaison de serveurs.

Cadre logique AT (annexe 1) P. 20 : à insérer

ANNEXE 2

Groupe d'action n° 1: Examen des Politiques économiques

Objectif spécifique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inventaire des problèmes spécifiques de politiques macro-économiques et examen approfondi des liens macro / micro - économiques en Afrique 2. Mise en place d'un cadre cohérent de suivi des politiques appliquées 3. Etudes d'impact des politiques en rapport avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire 4. Catalogue des meilleures pratiques 5. Bonne maîtrise des cadres commerciaux multilatéraux (OMC, UE/ACP)
Problèmes à résoudre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disparité des politiques et des stratégies économiques et commerciales en Afrique; faible capacité d'expertise 2. faible capacité en matière d'information sur les accords internationaux 3. Mauvaise gouvernance et participation faible des OSC dans la formulation des politiques
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conception et mise en oeuvre de projets d'étude et de diffusion des résultats de recherche 2. Amélioration des capacités de formulation des politiques économiques 3. Meilleure insertion dans l'économie mondiale
Activités (composantes de l'action)	<p>1ère phase: collecte des informations et analyses des politiques appliquées</p> <p>2ème phase: Elaboration d'un plan d'action régional sur la diffusion des résultats de recherche</p> <p>3ème phase: Organisation de concertations entre décideurs, OSC et partenaires au développement</p>
Nature de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etudes de terrain/diagnostics / enquêtes 2. analyses documentaires 3. Réunions 4. Diffusion des résultats de recherche
Indicateurs	<p>Termes de référence des études</p> <p>Résultats des études / rapports d'activités d'A.T.</p> <p>Recommandations adaptées à la demande</p> <p>Fonctionnement d'un réseau africain d'expertise</p>

ANNEXE 3

Groupe d'action n° 2: Observatoire des pratiques normales et anormales

Objectif spécifique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les problèmes qui affectent la bonne gouvernance en Afrique 2. Elaborer un catalogue des bonnes et mauvaises pratiques (bureaucratie, corruption, taxation implicite et explicite, légale et illégale, etc.
Problèmes à résoudre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disparité et dysfonctionnement des réglementations économiques et commerciales 2. Distorsion des prix 3. Mauvaise organisation des services de contrôle économique 4. Insuffisances technologiques 5. Bureaucratie et corruption
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fonctionnement d'un réseau regroupant les diverses institutions africaines intervenant dans l'analyse des politiques 2. Publication de rapports périodiques sur les pratiques normales et anormales en Afrique
Activités (composantes de l'action)	<ol style="list-style-type: none"> 1ère phase: organisation du réseau 2ème phase: définition des règles de fonctionnement de l'observatoire 3ème phase: mise en œuvre des activités de l'observatoire: production de rapports périodiques et diffusion
Nature de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Missions/enquêtes sur le terrain 2. Analyses documentaires 3. Réunions 4. Elaboration et diffusion de rapports
Indicateurs	<p>Diffusion des rapports</p> <p>Disponibilités de ces rapports dans le site WEB d'AT et dans les sites des partenaires</p>

ANNEXE 4

Groupe d'action n° 3: Système d'information

Objectif spécifique	<ol style="list-style-type: none">1. Consolidation du système d'information d'AT: amélioration des aspects ergonomiques et graphiques du site2. Définition d'une procédure régissant la collecte, le traitement et l'archivage des données3. Mise en place d'une base de données interactives sur les politiques économiques et sur les pratiques normales et anormales4. Publication des résultats de recherche pluridisciplinaire
Problèmes à résoudre	Disparité des politiques en matière de NTIC en Afrique; nécessité d'un système régional d'information sur les politiques économiques
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none">1. Bonne diffusion des résultats de recherche2. Base de données interactives
Activités (composantes de l'action)	Amélioration des aspects ergonomiques et graphiques, création de de la base de données Collecte, traitement et diffusion d'informations Publication des résultats de recherche
Nature de l'action	<ol style="list-style-type: none">1. Travaux d'expertise: amélioration du site2. Collecte de données: enquêtes, analyses documentaires, etc.3. Réunions/ateliers4. Publications des résultats des travaux d'AT et du réseau
Indicateurs	<ol style="list-style-type: none">1. Meilleure visibilité du site; base de données interactive2. Nombre de consultation du site

Annexe 5:

Financement d'Aide - Transparence

Pour réellement améliorer la qualité et accroître l'efficacité des politiques économiques en Afrique, AT se doit d'être plus qu'un simple phénomène temporaire. On envisage donc d'en faire un organisme permanent, un réceptacle d'informations reconnu et fiable pour les décideurs, un ardent défenseur des bonnes politiques tant auprès des gouvernements que de la société civile et un instrument indispensable dans la mobilisation des fonds et la mise en œuvre des analyses de politiques nationales en Afrique.

Pour atteindre cet objectif à long terme, il faut impérativement aborder dès le départ les problèmes de mobilisation des fonds et mettre en place une structure d'administration efficace. La description des activités ci-après fournit donc relativement plus de détails sur les fonctions de mobilisation des fonds. Il s'agit en effet des priorités immédiates auquel doit s'attaquer AT pour devenir une entité opérationnelle.

Les partenaires susceptibles d'être intéressés par les activités d'AT peuvent être listés comme suit: EuropAid (UE), Banque Mondiale, FMI, OCDE (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), la BAD, la BID et les Coopérations bilatérales (France, Suisse, ACDI, CRDI, Pays-Bas, USAID) et les diverses fondations notamment américaines. La majorité de ces partenaires ont une mission ou une représentation à Dakar.

Les bailleurs de fonds multilatéraux (BAD, FIDA, Banque mondiale, PNUD, Banque mondiale, etc.) et les donateurs bilatéraux (Coopération française, ODA, Allemagne, Japon, NORAD, CRDI, ACDI, USAID, Pays-Bas, etc.) peuvent être contactés pour contribuer au plan de financement d'AT. Quant au CTA et à la Francophonie (INFOROUTES), ils peuvent financer spécifiquement le système d'information.

Le dossier de demande devra comporter, outre le présent document de projet, une lettre de couverture écrite selon le canevas suivant:

Plan de présentation d'une lettre de couverture

1. Présentation de l'Institut Aide Transparence:

En deux pages au maximum, il faut situer AT, établir un bilan global d'activité de ce qu'elle a déjà réussi à faire, en chiffrant si possible ces résultats. Démontrer aussi en quelques lignes que tous ces résultats bénéficient directement aux groupes cibles qui participe activement à la réalisation des activités.

2. Titre du projet

Le titre ne doit pas être trop long, cinq à dix mots, pas plus.

3. Les objectifs du projet dont le financement est demandé (appui institutionnel, observatoires, analyse de politiques, système d'information, ou l'ensemble

Il faudra distinguer les objectifs globaux et les objectifs spécifiques.

Eviter en décrivant les objectifs globaux de citer des généralités telles que "participer au développement socio-économique de la région..." C'est trop évident. Tout le monde le sait, c'est donc inutile. Par contre "introduire une technique d'analyse dans la région" peut être un objectif global, ou encore "diminuer le travail des femmes", etc.

Les objectifs spécifiques sont précis et détaillés. Par exemple, pour expliciter l'objectif global "d'introduire une nouvelle technique d'analyse dans la région", on choisira un objectif spécifique tel que "achat d'expertise pour la mise en place d'un modèle économétrique".

Les objectifs doivent être quantifiables et vérifiables.

4. Justification du projet

Avant d'avoir énoncé les objectifs, présenter en quelques paragraphes les résultats de l'étude de faisabilité faite par AT (ce

peut être une note conceptuelle): problèmes soulevés, solutions à apporter pour répondre aux besoins identifiés. Il faut donc justifier le choix de ce projet.

5. L'organisation

Il y a des domaines dans lesquels le donateur cherchera à connaître comment AT va s'y prendre pour réussir ce projet.

Présenter le plus succinctement possible, mais clairement, quelle est l'organisation technique du projet, c'est à dire, dans le cas de l'introduction de la nouvelle technique d'analyse:

- quel type de modèle,
- Qui sera chargé de la modélisation,
- qui fera fonctionner le modèle,
- qui l'entretiendra.

Il faudra aussi démontrer l'organisation administrative d'AT, c'est à dire qui est en charge de l'administration du projet (secrétariat, finances, décisions, etc.)

Enfin, dans tout projet, il y a un élément formation et participation qu'il faut mettre en valeur. Expliquer comment organiser la participation des groupes cibles dans le projet, et quels sont les efforts d'AT pour former les leaders, les responsables et les populations cibles.

6. Les moyens

Il y a trois types de moyens :

- Les moyens humains disponibles
- Les moyens matériels. Faire la liste des moyens matériels dont dispose AT.
- Les moyens financiers. signaler globalement qu'ils existent.

7. Plan de déroulement opérationnel

Il faudra décrire concrètement comment le projet va se réaliser, à partir de quelle date (par exemple, tenir compte du calendrier agricole pour les projets ruraux).

Enumérer les différentes opérations, les dates et les délais dans lesquels AT les réalisera, et présenter l'ensemble dans un plan global appelé "calendrier opérationnel".

8. Les coûts (ou budgets)

Il y a deux types de coûts: les coûts d'investissement et les coûts de fonctionnement. Il faut bien distinguer ces deux catégories de coûts, et surtout ne pas les mélanger.

Les coûts d'investissement concernent uniquement l'achat de matériel, équipement, machines ou autres qui vont être utilisés au cours d'une période supérieure à un an. En établir la liste détaillée avec les prix obtenus dans le pays (facture pro forma ou devis pour les équipements).

Les coûts de fonctionnement sont ceux qui concernent l'année en cours, et qui se répètent chaque année: salaires, gas-oil, frais d'entretien, etc.

9. La rentabilité

Pour justifier le projet, il faut démontrer sa rentabilité économique ou sociale : il s'agit du bénéfice durable qu'en tireront les groupes cibles.

10. Le financement

Il faut distinguer quatre sortes de financement :

Chiffrer d'abord l'apport éventuel d'AT et celui de ses partenaires (financier ou en nature).

S'il y a financement local, l'inscrire à la suite de façon distincte.

Si le projet permet de produire quelque chose qui sera vendu (un livre, par exemple), évaluer alors les recettes provenant des ventes de ce produit.

Enfin, il se dégagera de la différence entre le coût et les financements acquis (voir ci-avant) la nécessité d'un apport extérieur qui est en fait le montant de la somme que l'on cherche et que l'on demande aux agences extérieures.

11. Financement demandé à l'extérieur

Il faut établir en fin de dossier sur une seule page le schéma suivant :

Coût du projet:

- *apport des membres et financement local*
- *financement extérieur nécessaire*
- *financement assuré par un autre donateur (s'il y a lieu)*
- *financement demandé au donateur auquel le dossier a été envoyé*

Attention : Incrire les chiffres en monnaie locale et préciser quel est le taux de change officiel du jour en monnaie locale et celle du pays donateur auquel vous envoyez votre demande.

12. Annexes

S'il y a plusieurs annexes, établissez une fiche récapitulative de ces annexes sur une page:

- *Rapports annuels*
- *Dossier technique*
- *Recommandation du gouvernement, d'une institution régionale ou internationale, etc.*
- *Comptes annuels audités*
- *Etc.*

Annexe 6:

Institutions et personnes ressources susceptibles d'être intéressées par le programme d'Aide Transparence

A.- Organisations internationales

- **Dr Dickson YEBOAH**, Conseiller, Institut de Formation et de Coopération Technique, Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Rue de Lausanne 154, CH-1211 Genève, Suisse.
- **Mme Lilia HACHEM NAAS**, Administratrice Principale en Promotion Commerciale, Bureau pour l'Afrique, Division de Coordination de la Coopération Technique, Centre du Commerce International (CCI - ITC), Rue de Montbrillant, Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse.
- **M. Djidiack FAYE**, Economic Affairs Officer, Commodity Diversification and New Emerging Trade Issues, Division on International Trade in Goods and Services, and Commodities, United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD), Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse.
- **Mme Jacqueline DAMON**, Directrice, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), Rue Chardon-Lagache 94, 75016 Paris, France.
- **M. Karim HUSSEIN**, Administrateur Principal, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), Rue Chardon-Lagache 94, 75016 Paris, France.
- **M. Philippe VAN DAMME**, Administrateur Principal, DG Commerce, Commission Européenne, Rue de la Loi, 170, B-1049 Bruxelles, Belgique.
- **M. Alberto VOLPATO**, WTO Dispute Settlement, Commission Européenne, Rue de la Loi, 200, B-1040 Bruxelles, Belgique.
- **Bernard GUILLON**, Administrateur Principal, EuropeAid Office de Coopération, Commission Européenne, Rue de la Loi 41, 1049 Bruxelles, Belgique.

B.- World Bank Mailing Address: 1818 H Street, N.W., Washington D.C., 20433, U.S.A.

<p>Mr. Hans Binswanger Title: Sr Adviser</p> <p>Room #: J 5-119</p> <p>Phone: 473-1871</p> <p>Fax: 614-0037</p> <p>E-mail: Hbinswanger@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 5-507</p>	<p>Mr. Callisto Madavo Title: Regional Vice President</p> <p>Room #: J 5-093</p> <p>Phone: 202-458-2856</p> <p>E-mail: Cmadavo@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 5-507</p>
<p>Mr. Kevin Cleaver Title: Director and Chair, Rural Development Sector Board</p> <p>Room #: MC 5-113</p> <p>Phone: 202-473-4595</p> <p>E-mail: KCleaver@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: MC 5-510</p>	<p>Mr. Joseph Baah-Dwomoh Title: Sector Manager, Agriculture</p> <p>Room #: J 6-119</p> <p>Phone: 473-4937</p> <p>E-mail: Jbaahdwomoh@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 6-601</p>

<p>Mr. Terry P. Townsend Title: Executive Director</p> <p>Agency International Cotton Advisory Committee (ICAC)</p> <p>Phone: 202-463-6660 X 16</p> <p>Fax: 202-463-6950</p> <p>Location: 1629 K Street, N.W., Suite 702 Washington, DC 20006-1636)</p>	<p>Ms. Paula Donovan, Sector Director Title: Sector Director</p> <p>Room #: J 5-151</p> <p>Phone: 473-2390</p> <p>E-mail: Pdonovan@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 5-506</p>
<p>Mr. James Bond Title: Sector Director, Environmental, Rural & Social Dev</p> <p>Room #: J 6-111</p> <p>Phone: 473-4522</p> <p>Fax: 614-0335</p> <p>E-mail: Jbond@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 6-603</p>	<p>Ms. Marie Francoise Marie-Nelly Title: Program Manager</p> <p>Room #: J 5-147</p> <p>Phone: 473-6264</p> <p>Fax: 614-1135</p> <p>E-mail: Mmarienelly@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 5-506</p>

<p>Mr. Ronald J. Kopicki Title: Lead Private Sector Development Spec.</p> <p>Room #: J 10-109</p> <p>Phone: 473-6193</p> <p>E-mail: Rkopicki@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 10-1002</p>	<p>Mr. Paulo F. Gomes, Alt. Executive Title: Alt. Executive Dir.</p> <p>Room #: MC 13-335</p> <p>Phone: 458-1153</p> <p>E-mail: pgomes@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: MC 13-1303</p>
--	---

<p>Mr. Demba Ba Title: Sector Manager</p> <p>Room #: J 10-091</p> <p>Phone: 473-4272</p> <p>E-mail: Dba@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 10-1002</p>	<p>Mr. Ataman Aksoy, Economic Adviser Title: Economic Adviser</p> <p>Room #: MC 2-407</p> <p>Phone: 473-9720</p> <p>E-mail: Maksoy@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: MC 2-201</p>
--	---

<p>Mr. IbrahimAhmed Elbadawi Title: Lead Economist</p> <p>Room #: MC 3-357</p> <p>Phone: 473-9434</p> <p>E-mail: ielbadawi@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: MC 3-301</p>	<p>Ms. Vijaya Ramachandran Title: Sr Economist</p> <p>Room #: J 10-178</p> <p>Phone: 458-9840</p> <p>E-mail: vramachandran@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 10-1001</p>
<p>Ms. Melanie S. Mbuyi Title: Program Officer</p> <p>Room #: J 10-177</p> <p>Phone: 473-9574</p> <p>E-mail: Mmbuyi@worldbank.org</p> <p>Location: Washington, DC (IBRD)</p> <p>Mailstop: J 10-1002</p>	

C.- Organisations sous-régionales

UEMOA

01 BP 543 Ouagadougou 01

Tel (226) 31 88 73/76

Fax (226) 31 88 72

Monsieur Moussa TOURE
Président de la Commission

CEDEAO

6, King Georges V Road

PMB 12745 Lagos

NIGERIA

Tel (234) 12 636 692

Fax (234) 12 630 869

CILSS

03 BP 7049 Ouagadougou 03

Burkina Faso

Tel (226) 30 62 67/ 30 67 59

Fax (226) 30 39 21/30 67 57

Cilss@fasonet.bf

Monsieur Musa MBENGA
Secrétaire Exécutif

Monsieur Yamar MBODJ
Conseiller en Sécurité Alimentaire

Monsieur Dramane COULIBALY
Coordonnateur du Projet FERAP

C.- Réseaux d'analyse

La collaboration régionale (entre réseaux nationaux et régionaux) existe en ce qui concerne la recherche sur les politiques. Certaines des initiatives régionales les plus notables sont énumérées ci-dessous :

i) Réseaux sous-régionaux:

- PRISAS : Projet Régional d'Informations sur la Sécurité Alimentaire au Sahel mis en œuvre par le CILSS ;
- SADAOC : Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- FERAP : Fluidité des Echanges et Harmonisation des Politiques ;
- WARDA : Association pour le Développement du Riz de l'Afrique de l'Ouest ;
- CORAF : Conférence des Responsables de la Recherche Agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, basée à Dakar et qui regroupe les institutions de recherche agricole situées dans vingt quatre pays d'Afrique.
- REAO : Réseaux des Entreprises d'Afrique de l'Ouest, une ONG basée à ACCRA et créée en 1993;
- WAATN : Réseau Ouest Africain pour la Traction Animale ;
- ATNEA : Réseau de Traction Animale pour l'Afrique Orientale et Australe.

Un défi notable que ces réseaux doivent relever est celui d'établir un véritable lien entre la recherche et la conception des politiques car ayant des intérêts divergents et le milieu de politiciens, d'administrateurs et de chercheurs.

ii) Réseaux à l'échelle de l'Afrique :

- CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Science Sociale en Afrique, basé à Dakar, créé en 1989 pour analyser les politiques industrielles ;
- AERC : Le Consortium Africain pour la Recherche Economique, basé à Nairobi, créé en 1988 et mettant l'accent sur les études macro-économiques et le renforcement des capacités dans cette zone.

Ces réseaux de recherche ont eu quelques succès notamment en impliquant un plus grand nombre de chercheurs Africains, en améliorant les techniques de recherche et en mobilisant des fonds nationaux et internationaux.

Cependant, ces réseaux ont essuyé des critiques pour avoir été trop éloignés des concepteurs de politiques pour avoir produit trop peu de résultats en ce qui concerne la pertinence des politiques et pour avoir maintenu un coût élevé par unité de production.

iii) Autres réseaux reliés

En ce qui concerne l'Afrique Orientale il faut noter l'Initiative de Recherche en Politiques Agricole et Ressources Naturelles (ANARPI) dans la région de l'ASARECA (Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique Orientale et Centrale). Le réseau est sensé opérer au sein du secrétariat de l'ASARECA, qui fournit le soutien administratif et financier et d'autres formes de soutien. Les objectifs spécifiques du réseau sont :

- i) Renforcer la capacité humaine et institutionnelle pour la recherche, l'analyse et la formulation des politiques agricole et des ressources naturelles dans la région ;
- ii) Coordonner la recherche et l'analyse de politiques choisies ayant un impact régional ;
- iii) Aider à intégrer la recherche, l'analyse, les résultats et les implications dans des politiques dans la planification de programme de recherche du NARS ;

iv) Encourager et aider les concepteurs de politiques à formuler des politiques agricoles fondées sur une analyse et une recherche fiable :

Notons également le Réseau d'Expertise sur les politiques et de développement dans les pays de l'Europe Orientale et Centrale (NAP) mis en œuvre par la FAO en collaboration avec les différentes institutions de recherche de l'Europe du Centre et de l'Est. Ce réseau fut mis sur pied en Mai 1994 dans le but de développer et de renforcer une capacité institutionnelle durable dans la région pour une recherche et une analyse de politiques liées à la prise de décisions. Le réseau, parmi les institutions nationales de recherche, les universités et les chercheurs et analystes en matière de politiques agricoles, fait la promotion d'un échange volontaire d'informations, de données matérielles et expérimentales dans les domaines et les sujets choisis, et exécute les activités de recherche spécifiques conjointes.

Ces réseaux ont déjà produit des documents d'étude, mené des projets communs et établi des groupes de travail qui, depuis coopèrent et échangent des informations.

Annexe 7: Calendrier pour la recherche de fonds

ACTIVITES	PERIODE
1. Identification des partenaires (contacts par téléphone, visites, etc.)	Octobre – Novembre 2003
2. Préparation des dossiers (rédaction des lettres de couverture (par projet) sur la base du canevas proposé et des recommandations des partenaires contactés ; préparation des annexes et autres documents pertinents	Décembre 2004
3. Introduction des dossiers auprès des partenaires	Janvier 2004
4. Suivi des demandes	A partir de Janvier 2004